

PPAW2 une voie de contournement pour la mission d’Hydro-Québec

Août 2026

Alexandre Richard

Les infrastructures énergétiques exercent une pression environnementale cumulative considérable sur les différents milieux d'insertion. L'initiateur propose la mise en œuvre d'ouvrages considérables dont les impacts et effets se répercutent au-delà de la zone d'étude. De plus, l'énergie produite est affectée à différents usages, qui, à leurs tours créent l'outrepassement des limites planétaires. Tel qu'observé historiquement, la production croissante d'énergie et l'extension de sa distribution a assuré la croissance des impacts sociaux et environnementaux cumulatifs.

En lien avec le projet, l'implantation d'éoliennes à proximité des chemins forestiers risquent de retarder leurs reboisements ainsi qu'une extension de l'utilisation des produits pétroliers raffinés sur ces mêmes chemins. De plus, le présent projet s'additionne aux différents projets de production d'énergie, ce qui exerce une pression significative d'extension du réseau de transport et de distribution existant. J'invite le BAPE ainsi que les parties prenantes à analyser exhaustivement l'ensemble des impacts et effets potentiels liés à l'ajout d'une masse d'électron en considérant les comportements de consommation des individus ainsi que des entreprises lié à l'utilisation projetée de la puissance installée.

Dans les faits, le cumul d'actes de surconsommation des ressources est le résultat d'une disponibilité énergétique qui va au-delà de notre capacité collective à l'utiliser judicieusement. L'affectation de l'énergie projetée doit nécessairement tenir compte de l'ensemble des effets rebonds induits par la proposition de l'initiateur ainsi que du cumul de croissance de production d'énergie toute source confondue qui s'ajoute au présent projet.

Je constate qu'Hydro-Québec projette une surconsommation systémique des ressources tout en externalisant de nombreux impacts et effets rebonds. Si le projet va de l'avant, PPAW2 risque de matérialiser l'extension des corridors énergétiques, ce qui implique la coupe d'arbres qui limiteront notre capacité de captation de carbone à basse technologie. De plus, de nombreux impacts et effets sont attribuables au projet, dont la modification de l'état psychique des individus impactés. Vu la présence de risques potentiels non-déclarés, j'invite le bureau à analyser l'historique des impacts sociaux et environnementaux cumulatifs liés aux infrastructures énergétiques.

"Hydro-Québec bénéficierait globalement d'une plus grande quantité d'énergie livrée au réseau, tout en maintenant le respect des paramètres contractuels applicables. Cette approche optimise également l'utilisation des infrastructures de raccordement existantes." DQ2.1 p3

Je suis d'avis que la surabondance d'énergie éventuellement produite risque d'intriquer des conflits à des fins d'accaparement des ressources. Cette surabondance d'énergie disponible risque de compromettre significativement la mission d'Hydro-Québec.

En lien avec la citation ci-haut,

Quel est le taux d'utilisation des infrastructures existantes ?

Quels sont les critères permettant de déterminer qu'Hydro-Québec bénéficierait d'une plus grande quantité d'énergie livrée ? et le cas échéant les bénéfices pécuniers projetés sont-ils réalisés en contrepartie d'impacts et d'effets cumulatifs non internalisés ?

Nous pouvons nous rendre à l'évidence que nous ne sommes pas en mesure de gérer la complexité inhérente à une surabondance d'énergie qui intrique une consommation excessive de matière. Conséquemment, nous pouvons alors nous questionner sur l'usage de cette énergie afin de remettre démocratiquement en question la pertinence des différentes affectations et ce, sur l'ensemble du cycle de vie des infrastructures.

Les instances étatiques sont des fiduciaires qui, à mon avis, doivent aider les citoyens ainsi que les occupants du territoire à prendre des décisions éclairées. Une course à la production énergétique visant à stimuler l'économie au-delà de notre capacité de gestion risque de perpétuer nos comportements consuméristes.

La présente consultation publique est une opportunité de remise en question ainsi que d'analyse des impacts et effets cumulatifs liés à cette surabondance historique. J'invite le bureau à analyser le résultat de nos actes antérieurs et de recommander une consultation élargie permettant de rendre accessible l'histoire réelle de l'énergie au Québec. Notre compréhension de l'historique des impacts et effets induits par la production d'énergie est un préalable à la modélisation démocratique des infrastructures.

En plus des risques de privatisation partielle des infrastructures énergétiques, considérant que de nombreuses composantes valorisées de l'environnement sont manquantes et que les risques associés aux montage financiers n'ont pas été déclaré préalablement à l'ensembles des utilisateurs d'énergie, J'invite l'initiateur à un sabordage préventif du projet ainsi qu'au BAPE de procéder à la recommandation de le refuser.

"Puis, en fait, je rappelle à notre mission aussi, Hydro-Québec, c'est d'offrir le tarif d'électricité au meilleur prix pour l'ensemble de ses clients. Donc, ça fait partie effectivement de nos priorités, de nos engagements, de choisir les meilleurs projets avec un bon coût qui va impacter le moins possible les tarifs des Québécois." Source : Hydro-Québec 1^{ère} partie (nos soulignements)

Alexandre Richard